

Objet : Parc éolien de Plésidy – Approbation d’ouvrage HTA - Attestation d’autorisations foncières pour le passage de câbles et engagements du Maître d’Ouvrage

Madame, Monsieur,

En qualité de représentant de la société PLESIDY ENERGIES, j’atteste par la présente, que pour l’exécution des travaux relatifs à la création de liaisons souterraines HTA (20kV), pour le raccordement interne du parc éolien de Plésidy jusqu’au poste de livraison, sur la commune de Plésidy, la société PLESIDY ENERGIES dispose de toutes les autorisations foncières nécessaires à cet effet (conventions de passage de câbles HTA signées auprès des propriétaires et exploitants des parcelles ou des chemins/ routes concernés).

Le tableau ci-après reprend en détail, pour chaque liaison, les parcelles traversées pour lesquelles une autorisation de passage a été obtenue au préalable.

LIAISONS	TERRAINS			PROPRIETAIRES			
	Commune	Section	Parcelle	Société	Genre	Nom	Prénom
Eolienne n° 1 à n° 2	PLESIDY	ZR	64	L'ŒUF'ORIE	Monsieur	NICOL	Yves
	PLESIDY	ZR	8		Madame	CORBIC	Florence
					Monsieur	CORBIC	Serge
	PLESIDY	ZR	17		Monsieur	LE BARS	Yves
					Madame	LE BARS née GUYOMARD	Jocelyne
Eolienne n° 2 à n° 3	PLESIDY	ZR	17		Monsieur	LE BARS	Yves
					Madame	LE BARS née GUYOMARD	Jocelyne
	PLESIDY	ZR	24	Commune de Plésidy			
	PLESIDY	ZR	22		Monsieur	ROBIN	Patrice
					Monsieur	ROBIN	Patrice
Eolienne n° 1 à PDL	PLESIDY	ZR	64	L'ŒUF'ORIE	Monsieur	NICOL	Yves
	PLESIDY	ZR	8		Madame	CORBIC	Florence
					Monsieur	CORBIC	Serge
PDL à éolienne n° 5	PLESIDY	ZR	8		Madame	CORBIC	Florence
					Monsieur	CORBIC	Serge
	PLESIDY	ZR	7	Commune de Plésidy			
					Monsieur	LE BARS	Yves
	PLESIDY	ZR	65		Madame	LE BARS née GUYOMARD	Jocelyne
	PLESIDY	ZR	73		Monsieur	GAUTIER	André
PDL à éolienne n° 5	PLESIDY	ZR	59	Commune de Plésidy			
	PLESIDY	ZR	58		Monsieur	GAUTIER	André
	PLESIDY	ZR	59	Commune de Plésidy			
	PLESIDY	ZR	57		Monsieur	CHEVANCE	Thierry
Eolienne n° 5 à n° 4					Madame	CHEVANCE née GUILLOU	Gwenaëlle



Par ailleurs, en application du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, je certifie que la société PLESIDY ENERGIES s'engage à :

- appliquer les prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions ;
- diligenter un contrôle technique des travaux en application de l'article 13 du décret et de l'arrêté d'application du 14 janvier 2013 par le biais soit :
 - d'un organisme diagnostiqueur ;
 - d'une structure interne indépendante de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation
 - d'un gestionnaire de réseau public et d'électricité.
- transmettre, conformément à l'article 7 du décret, au gestionnaire de réseau public de distribution et d'électricité, les informations permettant à ce dernier d'enregistrer la présence des lignes privées dans son SIG des ouvrages ;
- se faire connaître auprès de l'INERIS qui gère le « guichet unique » en application des dispositions des articles L .554-1 à L.554-4 et R.554-1 et suivants du code de l'environnement.

Fait à Bègles, le 14 novembre 2016

Signature et qualité du signataire :

Validé à nouveau le 13 juin 2017

Gérald BRUN,
Directeur Développement Valorem
dûment mandaté à représenter PLESIDY ENERGIES